



MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE
L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
LYCEE TECHNIQUE ANDRE PEYTAVIN DE SAINT-LOUIS
TEL : 33 961 10 80 / FAX : 33 961 11 55 / E-MAIL :

ltapsl@orange.sn

TD : amortissement et dépréciation pour les Terminales STEG

CAS N°1 : On extrait de la balance avant inventaire au 31-12-2014, les solde des comptes suivants :

215	Fonds commercial	15 000 000
222	Terrains nus	20 000 000
231	Bâtiments	30 000 000
260	Titres de participation	?
2831	Amortissements des bâtiments	6 000 000
2915	Provisions pour dépréciation du fonds commercial	1 500 000
2922	Provisions pour dépréciation des terrains nus	2 000 000
2960	Provisions pour dépréciation des titres de participation	850 000

Données d'inventaires :

- Le fonds commercial est estimé à 13 000 000 F
- Les terrains nus ont repris leur valeur nominale après l'annulation prise par l'urbanisme d'y faire passer une voie ferrée.
- Les bâtiments acquis le 31-12-2008 sont endommagés suite à une inondation ; leur valeur est estimée à 20 000 000 F ; DUP = 20 ans.
- Les titres de participation achetés à 8.000.000 F (les frais accessoires d'achat représentent 4% de ce prix) ont une valeur d'utilité de 7 740 000 F.

Travail à faire : Passer toutes les écritures de régularisation nécessaires.

CAS N°2 : Au cours de l'exercice 2012, il a été constaté les cessions suivantes :

Désignation	Date achat	Durée	Système	Date sortie	Valeur d'entrée	Observations
Tour	01/11/2002	10 ans	L	31/12/2012	12 000 000	Mise au rebut
Peugeot 405	01/04/2008	5 ans	A	31/01/2012	9 000 000	Vendue 4 200 000
Fraiseuse	27/03/2004	8 ans 4 mois	D	31/07/2012	6 000 000	Vendue 3 000 000
Ordinateur	01/07/2010	4 ans	L	31/03/2012	4 500 000	Vendu 1 000 000
Renault 5	01/10/2009	5 ans	D	15/04/2012	6 900 000	Accidentée : indemnité à recevoir 400 000

A l'exception des véhicules, les autres immobilisations ont bénéficié du droit de déduction de TVA lors de l'acquisition (taux 18%). Tous les règlements ont été effectués par chèques bancaires remis en compte le jour de la cession ; la vente du véhicule Peugeot 405 a donné lieu au règlement d'une commission en espèces de 147 500 F dont 18% de TVA déductible.

NB : Seul l'amortissement linéaire est économiquement justifié.

Travail à faire :

- 1) Présenter les plans d'amortissement arrêtés à la date de cession pour chaque immobilisation ;
- 2) Journaliser ces cessions.
- 3) Calculer le résultat sur cession réalisé sur la Peugeot 405 et sur la Fraiseuse.

CAS N°3 : Un matériel industriel acquis le 30/09/2004 et amortissable sur 8 ans (système linéaire) a été détruit accidentellement ; sa valeur d'entrée était de 300.000 F. La compagnie d'assurance devra nous verser 200.000 F. Ce qui nous permet de dégager une plus value de 40.625 F.

Travail à faire :

- 1) Retrouver la date de destruction
- 2) Régulariser cette cession à l'inventaire du 31/12 sachant que le comptable a passé le jour de la destruction.

81	241	Valeur cptable des cessions d'immob.	300.000	300.000
----	-----	--------------------------------------	---------	---------

		MOIC		
		Destruction		